

**JE SUIS MARIN, J'HABITE EN CORSE,
JE DOIS ME FAIRE SOIGNER SUR LE CONTINENT.
DE QUELS DISPOSITIFS D'AIDE
PUIS-JE BENEFCIER ?**

- Dans le cas d'une hospitalisation votre mutuelle peut prendre en charge les frais de chambre particulière et le forfait hospitalier

HOSPITALISATION

HEBERGEMENT

- Vous êtes hospitalisé en ambulatoire, vous êtes accompagné : des solutions existent

- Envoyez vos factures dès votre retour à l'ENIM. Possibilités d'obtenir des aides financières selon vos revenus

REMBOURSEMENT
Frais médicaux,
transports...

IMPORTANT

Une demande d'entente préalable est indispensable avant chaque déplacement pour une consultation médicale.

Possibilité de solliciter des aides financières selon vos revenus

AIDES ENIM (dépassement d'honoraires, dépenses santé partiellement ou non remboursées,...)

AIDES AUPRES D'AUTRES ASSOCIATIONS (Abris du marin, OMB, Ligue contre le Cancer, INSEME,...)

CONTACTEZ - NOUS

Assistantes de service Social :



➤ Pascale ARDOLI
Service Social Maritime
4, bis rue Saint Jean - 20 200 BASTIA
04 95 32 31 59 / 06 22 70 85 69 71
bastia@ssm-mer.fr

➤ Isabelle AUBRY
Service Social Maritime
DDTM, Terre-Plein de la Gare
20 000 AJACCIO
04 95 21 83 07 / 06 22 70 85 71
ajaccio@ssm-mer.fr

➤ Secrétariat : Quenza BENLEBNAH
DDTM, 244 avenue Infanterie de Marine,
BP 501 - 83 041 TOULON CEDEX 9
04 94 46 53 15
q.benlebnah@ssm-mer.fr

Possibilité de bénéficier de la CMU-C ou de l'Aide Complémentaire Santé pour financer votre mutuelle selon vos revenus.

Soyez prévoyants :

Adhérer à une mutuelle permet le remboursement des soins de santé en complément de l'ENIM.

Adhérer à une prévoyance permet d'obtenir un complément d'indemnités en cas d'arrêt de travail.